



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 24

Représentés : 7

Qui ont pris part à la délibération : 31

Date de la convocation : 16/09/2024

Date d'affichage : 17/09/2024

**de la commune de COGOLIN
Séance du lundi 23 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-trois septembre à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT - Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Liliane LOURADOUR - Patricia PENCHENAT - René LE VIAVANT - Danielle CERTIER - Elisabeth CAILLAT - Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ - Corinne VERNEUIL - Michaël RIGAUD - Isabelle BRUSSAT - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Bernadette BOUCQUEY - Julie LEPLAIDEUR - Pierre NOURRY - Christiane COLOMBO -

POUVOIRS :

Francis LAPRADE	à	Christiane LARDAT
Jacki KLINGER	à	Jean-Paul MOREL
Jean-Pascal GARNIER	à	Patrick GARNIER
Florian VYERS	à	Corinne VERNEUIL
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Philippe CHILARD	à	Olivier COURCHET
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADE

ABSENTS :

Erwan DE KERSAINTGILLY
Audrey MICHEL

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Le rapporteur expose qu'il existe deux types de créances irrécouvrables : les créances éteintes et les celles dont le recouvrement s'est avéré impossible et dont le comptable demande l'admission en non-valeur au conseil municipal.

N° 2024/09/23-07

ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES

N° 2024/09/23-07

ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES

Les créances dont le comptable demande l'admission en non-valeur sont celles pour lesquelles il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut en obtenir le recouvrement.

Ainsi, une créance devient irrécouvrable après plusieurs actes infructueux (oppositions sans provision, procès-verbal de carence selon le seuil).

Le service de Gestion Comptable de l'Esterel déclare avoir eu recours à toutes les procédures et demande au conseil municipal d'accepter l'admission en non-valeur de titres de recettes émis de 2015 à 2023, dont le recouvrement s'est avéré impossible après avoir utilisé tous les moyens de poursuites à sa disposition.

Le montant des états proposés à l'admission en non-valeur s'élève à :

- 1 430,95 € concernant le budget principal 10100,
- 29,74 € concernant le budget annexe « immeubles de rapport » 10103

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6541.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la commune créancière et il s'oppose à toute action en recouvrement. Il s'agit notamment :

- du prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif ;
- du prononcé de la décision du juge du tribunal d'instance de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire ;
- du prononcé de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

Le montant des états présentés au titre des créances éteintes s'élève à 7 184,40 € concernant le budget principal 10100 ; les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6542.

Vu le budget principal et le budget annexe « immeubles de rapport » pour l'exercice 2024,

Vu les demandes d'admission en non-valeurs établies par le comptable public en date du 5 septembre 2024,



N° 2024/09/23-07

ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'ACCEPTER l'admission en non-valeur de la somme de 1 430,95 € concernant le budget principal 10100 et la somme de 29,74 € concernant le budget annexe 10103,

DE CONSTATER le montant des créances éteintes qui s'élève à 7 184,40 € concernant le budget principal 10100.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,

Le secrétaire,

Marc Etienne LANSADE

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

SGC ESTEREL
92 RUE DE L ESTEREL
CS 10111
83608 FREJUS CEDEX

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 10103 - BAT DE RAPPORT - COGOLIN
N° de la liste : 7144741033

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A FREJUS CEDEX, le 05 septembre 2024
HUSSON CORINE



COMPTABLE



DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	4,46 €	
6542	0,00 €	
Total	4,46 €	

A , le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 27/09/2024



ID : 083-218300424-20240923-DCM20240923_07-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté	Envoyé en préfecture le 26/09/2024	
2022	T-324-1		BAGUR PASCAL ET SOLEI	RAR inférieur seuil poursuite	95-Taxe enlèvement ordures ménagères	6541	4,46			Reçu en préfecture le 26/09/2024	
			Total pour BAGUR PASCAL ET SOLEI				4,46			Publié le 27/09/2024	
			TOTAL DE LA LISTE				4,46			ID : 083-218300424-20240923-DCM20240923_07-DE	

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 27/09/2024

ID : 083-218300424-20240923-DCM20240923_07-DE

A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet

Beser Levraut

SGC ESTEREL
92 RUE DE L ESTEREL
CS 10111
83608 FREJUS CEDEX

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 10100 - COM COGOLIN
N° de la liste : 7029510333

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A FREJUS CEDEX, le 05 septembre 2024
HUSSON CORINE



Par Adhésion
Nathalie MARANDON
Inspectrice Divisionnaire
des Finances Publiques

COMPTABLE

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1 075,90 €	
6542	348,05 €	
Total	1 423,95 €	

A , le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 27/09/2024



ID : 083-218300424-20240923-DCM20240923_07-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté	Envoyé en préfecture le 26/09/2024 Reçu en préfecture le 26/09/2024 Publié le 27/09/2024 ID : 083-218300424-20240923-DCM20240923_07-DE	
2022	T-997-1		AMG SAS	Combinaison infructueuse d actes	102-Autres produits de gestion courante	6541	618,40			A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet Berser Levraut	
			Total pour AMG SAS				618,40				
2021	T-174-1		BOUSSIF Alie	NPAI et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	207,50				
			Total pour BOUSSIF Alie				207,50				
2021	T-1165-1		FRENCH RIVIERA BURGER	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	311,25				
			Total pour FRENCH RIVIERA BURGER				311,25				
2017	T-697-1		MARTINEZ Salim	NPAI et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	250,00				
			Total pour MARTINEZ Salim				250,00				
2020	T-999-1		TIMDALI	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	36,80				
			Total pour TIMDALI				36,80				
			TOTAL DE LA LISTE				1 423,95				

SGC ESTEREL
92 RUE DE L ESTEREL
CS 10111
83608 FREJUS CEDEX

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 27/09/2024

ID : 083-218300424-20240923-DCM20240923_07-DE

2024

Berger Levrault

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 10100 - COM COGOLIN
N° de la liste : 7144741333

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A FREJUS CEDEX, le 05 septembre 2024
HUSSON CORINE



COMPTABLE



DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	71,65 €	
6542	0,00 €	
Total	71,65 €	

A , le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 27/09/2024



ID : 083-218300424-20240923-DCM20240923_07-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté	Rejeté
2023	T-1115-1		BAGUESTERE LA	RAR inférieur seuil poursuite	102-Autres produits de gestion courante	6541	2,40			
			Total pour BAGUESTERE LA				2,40			
2023	T-1236-1		BOULKENAFET Farid Et	RAR inférieur seuil poursuite	102-Autres produits de gestion courante	6541	11,70			
			Total pour BOULKENAFET Farid Et				11,70			
2022	T-1094-1		CAMBA JACQUELINE BERT	RAR inférieur seuil poursuite	102-Autres produits de gestion courante	6541	0,70			
			Total pour CAMBA JACQUELINE BERT				0,70			
2022	T-1090-1		CPE SARL SATELLIX	RAR inférieur seuil poursuite	102-Autres produits de gestion courante	6541	13,20			
			Total pour CPE SARL SATELLIX				13,20			
2022	T-319-2		DEMILLY Olivier	RAR inférieur seuil poursuite	102-Autres produits de gestion courante	6541	0,10			
			Total pour DEMILLY Olivier				0,10			
2023	T-1274-1		EDMP PACA SAS	RAR inférieur seuil poursuite	102-Autres produits de gestion courante	6541	6,70			
			Total pour EDMP PACA SAS				6,70			
2023	T-1081-1		L'INSTANT O CALME -TE	RAR inférieur seuil poursuite	102-Autres produits de gestion courante	6541	10,40			
			Total pour L'INSTANT O CALME -TE				10,40			
2017	T-1234-1		NSIR EP GARMIT Souhir	RAR inférieur seuil poursuite	102-Autres produits de gestion courante	6541	13,95			
			Total pour NSIR EP GARMIT Souhir				13,95			
2023	T-1264-1		SAFIDIARIMANANA LALAO	RAR inférieur seuil poursuite	102-Autres produits de gestion courante	6541	12,50			
			Total pour SAFIDIARIMANANA LALAO				12,50			
			TOTAL DE LA LISTE				71,65			

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 27/09/2024

ID : 083-218300424-20240923-DCM20240923_07-DE

A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet

Besoin Levraut

SGC ESTEREL
92 RUE DE L ESTEREL
CS 10111
83608 FREJUS CEDEX

Envoyé en préfecture le 26/09/2024
Reçu en préfecture le 26/09/2024
Publié le 27/09/2024
ID : 083-218300424-20240923-DCM20240923_07-DE

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : 10100 - COM COGOLIN
N° de la liste : 7145401533

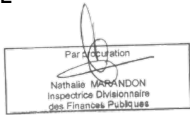
Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A FREJUS CEDEX, le 05 septembre 2024
HUSSON CORINE



COMPTABLE



DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	6 836,35 €	
Total	6 836,35 €	

A , le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 27/09/2024



ID : 083-218300424-20240923-DCM20240923_07-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté	Rejeté
2021	T-961-1		ACN	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	108,50			
2023	T-1099-1		ACN	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	111,90			
			Total pour ACN				220,40			
2021	T-985-1		BATIMA CONSTRUCTION S	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	490,85			
			Total pour BATIMA CONSTRUCTION S				490,85			
2023	T-1254-1		COLORITIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	529,50			
			Total pour COLORITIS				529,50			
2019	T-328-1		MF BATIMENT SAS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	97-droits de voirie	6542	1 293,75			
			Total pour MF BATIMENT SAS				1 293,75			
2018	T-764-1		MILVINS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	1 251,80			
			Total pour MILVINS				1 251,80			
2015	T-108-1		NEURONES CONCEPT	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	97-droits de voirie	6542	2 272,00			
			Total pour NEURONES CONCEPT				2 272,00			
2019	T-881-1		NOMAD DECORATION	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	116,10			
			Total pour NOMAD DECORATION				116,10			
2019	T-863-1		ORCHESTRA KAZIBOA	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	499,30			
			Total pour ORCHESTRA KAZIBOA				499,30			
2022	T-1041-1		PASSION VOYAGES	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	162,65			
			Total pour PASSION VOYAGES				162,65			
			TOTAL DE LA LISTE				6 836,35			

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 27/09/2024

ID : 083-218300424-20240923-DCM20240923_07-DE

A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet

Beser Levraut

SGC ESTEREL
92 RUE DE L ESTEREL
CS 10111
83608 FREJUS CEDEX

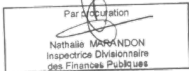
DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 10100 - COM COGOLIN
N° de la liste : 7243940433

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A FREJUS CEDEX, le 05 septembre 2024
HUSSON CORINE



COMPTABLE

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	283,40 €	
6542	0,00 €	
Total	283,40 €	

A , le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 27/09/2024



ID : 083-218300424-20240923-DCM20240923_07-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté	Envoyé en préfecture le 26/09/2024	
2017	T-1040-1		GARAGE TROPEZ SARL	Certificat irrecevabilité	102-Autres produits de gestion courante	6541	283,40			Reçu en préfecture le 26/09/2024	
			Total pour GARAGE TROPEZ SARL				283,40			Publié le 27/09/2024	
			TOTAL DE LA LISTE				283,40			ID : 083-218300424-20240923-DCM20240923_07-DE	

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 27/09/2024

ID : 083-218300424-20240923-DCM20240923_07-DE

A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet

Beser Levraut

SGC ESTEREL
92 RUE DE L ESTEREL
CS 10111
83608 FREJUS CEDEX

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 10103 - BAT DE RAPPORT - COGOLIN
N° de la liste : 5916802633

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A FREJUS CEDEX, le 05 septembre 2024
HUSSON CORINE



COMPTABLE



DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	25,28 €	
6542	0,00 €	
Total	25,28 €	

A , le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 27/09/2024



ID : 083-218300424-20240923-DCM20240923_07-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté	Envoyé en préfecture le 26/09/2024	
2021	T-298-1		CLEMENT Eric	RAR inférieur seuil poursuite	102-Autres produits de gestion courante	6541	25,28			Reçu en préfecture le 26/09/2024	
			Total pour CLEMENT Eric				25,28			Publié le 27/09/2024	
			TOTAL DE LA LISTE				25,28			ID : 083-218300424-20240923-DCM20240923_07-DE	

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 27/09/2024

ID : 083-218300424-20240923-DCM20240923_07-DE

A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet

Besoin Levraut